

DÉPARTEMENT du GARD



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 32 **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE** **GARRIGUES SAINTE EULALIE**

Séance du 29 avril 2026 à 19 heures 00

Date de Convocation :
16/04/2026

Date d’Affichage :
16/04/2026

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 12

Absent(s) : 3

Absent(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

L’an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Camille DUGAS, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Frédéric PELADAN, Nicolas BROCHE, Émilie ROQUEL, Amandine BIANCO MONTEIL, Gérard BANCILLON et Hugo BORRELLI.

ABSENTS : Anne LE VOYER, Didier KIELPINSKI, Alexandre BRUSQUES

PROCURATION :

Madame Emma ROUVEYROLLES

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que Conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : - du maire ou d’un adjoint délégué, président de la commission ; - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l’installation de l’organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d’une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote public, à l’unanimité, décide :

- De proposer la liste des personnes suivantes pour composer la CCID de la commune de Garrigues-Sainte-Eulalie

DÉPARTEMENT du GARD

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Mme Anne GOUT	1. M. Lionel DUSSAUT
2. M. Nicolas GIBERT	2. M. Denis BOUDON
3. Mme Florence GALIZZI	3. Mme Christine MONTEIL
4. Mme Marie-Madeleine GIBERT	4. M. Jean-Pierre CONGY
5. M. Jean-Paul ROQUEL	5. M. Thierry NOGIER
6. M. Olivier BOUYARD	6. M. Amandin LONGUET
7. M. Alain CONGY	7. Mme Stéphanie PILLAS
8. Mme Catherine BROUSSON	
9. Mme Emma ROUVEYROLLES	
10. M. Bruno GALIZZI	
11. M. Nicolas BROCHE	
12. Mme Elisabeth KLOTZ	

Acte rendu exécutoire après
publication le 11/05/2026
et dépôt en Préfecture
le 11/05/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.
La Maire,
Marie-Camille DUGAS

La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES

